

Vol. 37 n° 3 Automne 2023

L'AER Action

ASSOCIATION DES EMPLOYÉS RETRAITÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES AER ET RER

17 octobre 2023



« L'Université de Montréal

L'Université reçoit sa charte civile de l'Assemblée législative du Québec en 1920, prend le nom d'Université de Montréal et procède à l'intégration des facultés et des écoles qui lui sont jusque-là affiliées. En 1926, on confie à l'architecte Ernest Cormier la responsabilité d'établir les plans du nouveau campus de l'Université sur un terrain nouvellement acquis par celle-ci, sur le versant nord du mont Royal, dans le quartier Côte-des-Neiges. Les travaux débutent en 1928, mais ils sont ralentis par la Crise économique des années 1930, puis la mise en tutelle de l'Université. Il faudra attendre 15 ans avant que le nouveau campus soit officiellement inauguré.

Grâce à ses 465 unités de recherche, 132 chaires de recherche du Canada, 37 établissements de santé partenaires et près de 550 millions de dollars par année en revenus de recherche, l'Université de Montréal se place facilement dans le peloton de tête des grandes universités de recherche. »

Source :
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/universite-de-montreal>

SOMMAIRE

MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES	4
ASSURANCE COLLECTIVE	5-6-22
PARLONS LECTURE	7
NOTRE NOUVEAU SITE WEB	7
MOTS CROISÉS	8
DÎNERS RENCONTRES MENSUELS	8
CINÉMA D'HIER	9
HISTOIRE ET RACINES	10-11
CAMPAGNE CENTRAIDE	12
LA SANTÉ DES YEUX	13
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES DE L'AER ET DU RER	14-15
RABAIS ET PRIVILÈGES	16
PLANIFICATION FINANCIÈRE	17
À LA MÉMOIRE DE NOS RETRAITÉS DÉCÉDÉS	18
CÉLÉBREZ VOS ÊTRES CHERS	19
ASSURANCE AUTO-HABITATION	20
STYLE DE VIE EN RÉSIDENCE	21
RÉSEAU FADOQ	23
VOTRE SÉCURITÉ FINANCIÈRE	24
VOYAGES ET LOISIRS	
RETOUR SUR LA FÊTE PLEIN AIR	25
SOUPERS AU RESTO	26
DÎNER DE FIN D'ANNÉE DU 55°	27

Revue officielle de l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal Inc. Les textes publiés dans cette revue n'engagent que leur auteur. Tous les membres qui désirent participer à la rédaction de **L'AER-ACTION** sont les bienvenus.

Toute reproduction, traduction et diffusion des textes est autorisée à la condition de citer la source.

Vol. 37 n° 3 – Automne 2023

Tirage 2 400

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN-1192-8913

Numéro de convention : 40010130

DIRECTEUR

Jacques Guilmain

COMITÉ DE RÉVISION

Richard Gervais, superviseur

Nicole Garneau

COLLABORATEURS

Pierre-Louis Augustin

Claude Beaudet

Christian Bisson

Diane Charest

Mariette Éthier-Morand

Annette Frantz

Richard Gervais

Olivier Khoury

Roger Lagacé

Eleana Morelli

Anne-Bianca Morissette

Frantz D. Pierre-Louis

Claudette St-Germain

Aurélie Vasseur

GRAPHISME

Optimum Graphiques

SIÈGE SOCIAL

791, rue Jarry Est, Montréal

(Québec) H2P 1W3

Tél.: 514 272-0818

Courriel : aer@bellnet.ca

Internet : www.aervm.org



www.facebook.com/aervm.org

HEURES D'ACCUEIL

MARDI AU JEUDI

DE 9 H À 15 H

N.B. : Avant de vous présenter au bureau, assurez-vous qu'il est ouvert en téléphonant au 514 272-0818.



L'INDEXATION : la Ville de Montréal doit bouger

Le 10 mai dernier, la Cour d'appel maintenait la portion de la décision rendue par le juge Benoit Dumoulin de la Cour supérieure, en juillet 2020, qui déclarait inconstitutionnelles les dispositions relatives à la suspension de l'indexation des rentes des retraités prévues à la Loi 15 (*Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*).

Vous trouverez, ci-dessous, la lettre que nous adressions le 28 juin à madame Valérie Plante, mairesse de la Ville de Montréal, par laquelle **« nous demandons à la Ville de Montréal de prendre acte de ce jugement, de rétablir les indexations et de procéder au versement des sommes dues depuis la suppression de l'indexation automatique prévue dans les règlements de retraite des employés de la Ville de Montréal. »**

Nous vous informerons de tout développement dans ce dossier.

Objet : Rétablissement des clauses d'indexation des retraités

Madame,

Les employés municipaux de Montréal avaient négocié depuis plusieurs décennies avec la Ville de Montréal des régimes de retraite à prestations déterminées, incluant des clauses d'indexation leur permettant, à la retraite, de maintenir en partie ou en totalité leur pouvoir d'achat. C'était ce qu'ils avaient négocié et c'était ce à quoi ils étaient en droit de s'attendre durant leur retraite.

Or, à la demande des maires de Montréal et de Québec, le gouvernement du Québec adoptait le 5 décembre 2014 la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi 15). Cette loi permet aux municipalités de retirer unilatéralement l'indexation automatique des régimes de retraite de tous les employés municipaux et paramunicipaux.

Le 9 juillet 2020, un jugement de la Cour supérieure stipulait que cette loi constituait une entrave substantielle à la liberté d'association des participants retraités puisqu'il y a atteinte à leurs droits acquis sans que ne soit préservé le processus de négociation. Cette violation ne peut non plus se justifier en vertu du texte de l'article 1 de la Charte canadienne, puisque cette suspension d'un droit acquis d'un retraité ne constitue pas une mesure raisonnable. C'est dans cette optique que la Cour en vient à la conclusion d'invalider les articles 16, 17 et 26 (3) de la Loi 15.

Cette décision a été portée en appel et le 10 mai dernier, la Cour d'appel maintenait la portion de la décision de la Cour supérieure qui déclarait inconstitutionnelles les dispositions relatives à la suspension de l'indexation des rentes des retraités prévues à la Loi 15.

Dans ce jugement il est mentionné que :

« ... La preuve n'établit pas que la suspension de l'indexation automatique des rentes des retraités soit nécessaire afin d'assurer la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal... »

« ... Au contraire, le juge de première instance a conclu de l'abondante preuve devant lui que l'indexation automatique de la rente de retraite n'était pas une cause déterminante des problèmes financiers des régimes de retraite du secteur municipal... »

Et en conclusion « ... propose donc à la Cour de rejeter les appels et les appels incidents dans tous les dossiers... »

Depuis l'adoption de cette loi, les retraités voient leur pouvoir d'achat diminuer considérablement, surtout compte tenu de l'inflation constante et du taux d'inflation élevé que les économistes prévoient également pour les prochains mois, voire les prochaines années.

Compte tenu de la conclusion de la Cour d'Appel, qui maintient la portion de la décision rendue par le juge Benoit Dumoulin de la Cour supérieure en juillet 2020 qui déclarait inconstitutionnelles les dispositions relatives à la suspension de l'indexation des rentes des retraités prévues à la Loi 15, nous demandons à la Ville de Montréal de prendre acte de ce jugement, de rétablir les indexations et de procéder au versement des sommes dues depuis la suppression de l'indexation automatique prévue dans les règlements des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal.

Respectueusement,

Jacques Guilmain
Président

Bienvenue aux **NOUVEAUX MEMBRES**

BERNARD Ghislaine, veuve de Louis Dazé, coordonnateur, Incendies

CORRE Raymond, veuf de Gisèle Lemieux, infirmière chef de groupe, Affaires sociales

L'HEUREUX Chantal, vérificatrice principale, Bureau du vérificateur général

POTHIER Michel, enquêteur, Approvisionnement

TREMBLAY DE ANGELIS Nicole, veuve de Gérard De Angelis, contremaître, Propreté

NOUS INFORMER DE LA DATE DU DÉCÈS

Si vous êtes l'époux ou le conjoint de fait d'une personne décédée ou le liquidateur de la succession d'un proche décédé qui était membre de l'Association des Employés Retraités de la Ville de Montréal, il est important de communiquer avec nous le plus rapidement possible par téléphone au 514 272-0818 ou par courriel au : aer@bellnet.ca.

COURRIEL

Nous sommes à l'ère des communications et l'AER met tout en oeuvre pour suivre cette évolution rapide et fascinante. Vous êtes certainement conscients que nous mettons beaucoup d'efforts pour donner le plus d'information pertinente aux membres, mais il est certain que pour améliorer la situation, il nous faut votre collaboration et votre soutien. C'est essentiel. Actuellement, plus de 1 400 membres nous ont fourni leur adresse courriel; notre objectif pour l'année 2023 est de 1 500 inscriptions.

En conséquence, il serait fort apprécié que vous nous fassiez connaître la vôtre et ce, d'une façon très simple en nous adressant un message au : aer@bellnet.ca



VOUS DÉMÉNAGEZ ? OU VOUS CHANGEZ VOTRE ADRESSE COURRIEL?

Informez-nous sans délai !

Afin de continuer à recevoir votre revue *l'AER-Action*, toutes correspondances, courriers électroniques et infolettres de votre association, veuillez nous aviser de votre changement d'adresse postale ou d'adresse courriel le plus tôt possible par téléphone au **514 272-0818** ou par courriel au aer@bellnet.ca

HEURES D'ACCUEIL

Les bénévoles de l'Association et principalement de la Direction générale se font un plaisir et un devoir de répondre avec diligence aux demandes de ses membres.

Prenez note que le bureau est présentement ouvert
du mardi au jeudi, de 9 h à 15 h.

N.B. : Avant de vous présenter au bureau, assurez-vous qu'il est ouvert en téléphonant au 514 272-0818.

Pour obtenir les informations dans les meilleurs délais, communiquez avec nous, **par téléphone au 514 272-0818**, ou par courriel aer@bellnet.ca.

Nous vous suggérons également de consulter régulièrement notre site web : www.aerm.org et notre page Facebook : <https://www.facebook.com/aerm.org>.

OBJET : Renouvellement du contrat d'assurance accident-maladie-voyage avec Beneva

Notre contrat d'assurance depuis 2020

1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021 : diminution de 1 %;

1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 : aucune augmentation;

1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 : aucune augmentation;

1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024 : aucune augmentation pour le régime enrichi, et diminution de 10 % pour le régime de base.

Chers membres,

Pour une quatrième année consécutive, il nous fait extrêmement plaisir de vous annoncer qu'aucune augmentation n'est prévue lors du renouvellement du contrat pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024. De plus, une diminution de 10 % sera allouée sur les primes du régime de base.

C'est une très bonne nouvelle dans le contexte des fortes augmentations que nous subissons depuis plusieurs mois dans d'autres domaines, tels que l'alimentation, le logement, le transport, etc.

Nous sommes conscients de l'importance d'une protection adéquate en matière d'assurance accident-maladie-voyage. Selon le type de régime que vous avez choisi, enrichi ou de base, vous y

trouverez la protection correspondant à vos besoins, au même taux que l'année précédente pour le régime enrichi, et à meilleur taux pour le régime de base.

Nous réitérons notre volonté de mettre toute l'énergie nécessaire au maintien du meilleur régime d'assurance accident-maladie-voyage dont vous puissiez bénéficier, dans les meilleures conditions et aux meilleurs taux possibles.

Nous profitons de l'occasion pour remercier Mme Claudette St-Germain, notre conseillère en assurance collective, qui connaît nos besoins et nous représente très bien auprès de l'assureur.

Cordialement vôtre,

Jacques Guilmain, Président

RAPPEL HISTORIQUE ET REQUÊTE à la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés

En 1988, l'AER a mis sur pied un plan d'assurance maladie collective, incluant les médicaments, applicable à tous les retraités de la Ville de Montréal.

L'AER a offert ce plan de protection à tous les retraités et aux veuves(veufs) de retraités(es) à une seule condition : être membre en règle de l'Association ou le devenir au moment de l'adhésion.

Avec la mise au point de ce projet, l'AER répondait à un besoin exprimé par plusieurs membres, dont les veuves(veufs) de retraités(es), les retraités ayant 65 ans et plus et tous les autres retraités qui n'ont pas ou qui n'ont plus d'assurance-maladie collective et qui souhaitent en avoir.

L'adoption de la Loi 33 en 1996 crée le régime public de l'assurance médicaments du Québec (chapitre A-29.01), qui oblige tous les membres d'une association à adhérer à un plan d'assurance maladie lorsque celui-ci est offert. Comme tous les membres de l'AER n'étaient pas couverts par notre plan d'assurance-médicaments, les membres du comité exécutif de l'AER ont cru bon créer le Regroupement des employés retraités de la Ville de Montréal Inc. (RER), réunissant sous une même entité tous ses membres assurés, continuant ainsi à leur offrir un excellent plan d'assurance maladie-voyages-médicaments.

En 2005, une modification à la Loi 33 (Projet de loi 130, 2005, chapitre 40) obligeait l'adhésion au RER de tous les membres de l'AER âgés de moins de 65 ans s'ils n'étaient pas déjà couverts par un autre régime d'assurance collective. Les conséquences de cette modification sont énormes pour l'association. Plusieurs retraités ne sont pas intéressés à une assurance maladie collective. Ils n'en ressentent pas le besoin. Or, un retraité de moins de 65 ans, qui ne serait pas intéressé à souscrire à notre plan d'assurance maladie collective, ne peut tout simplement plus adhérer à notre association.

Nous comprenons que cette obligation s'applique à un groupe d'employés chez un employeur ou à un membre d'un ordre professionnel. Cependant, nous croyons qu'elle n'a aucune raison de s'appliquer à un membre volontaire d'une association de retraités.

Nous avons donc demandé à madame Sonia Bélanger, ministre déléguée à la Santé et aux Aînés, d'intervenir auprès du gouvernement qui doit revenir sur cette décision qui modifiait en 2005 la Loi sur l'assurance médicaments, qui relève du ministre de la Santé, afin de permettre à tous les retraités de rejoindre notre association ou toute autre association de retraités.

ENCORE DES BONNES NOUVELLES! POUR LE 1^{er} NOVEMBRE 2023

Baisse de 10 % sur les taux pour le régime de Base
Aucun changement de taux pour le régime Enrichi

**RENOUVELLEMENT
avec BENEVA**

Le 1^{er} novembre de chaque année, les taux d'assurance collective sont recalculés pour tenir compte de nos résultats d'expérience.

Les familles et entreprises québécoises sont aux prises depuis plusieurs mois avec l'une des plus grandes périodes d'inflation de l'histoire moderne. L'utilisation accrue de médicaments spécialisés servant à traiter des problèmes de santé complexes et chroniques est l'un des facteurs qui exercent une pression alarmante à la hausse sur notre facture totale en médicaments. À titre indicatif, entre 2021 et 2022, les dépenses par participant à un régime, pour les médicaments spécialisés, ont augmenté de 6,8 %, selon L'ACCAP. Encore plus alarmant : les médicaments spécialisés coûtent en moyenne 64 fois plus que les médicaments traditionnels.

Nous, les assurés de l'AER, avons su contrer judicieusement cette inflation par l'utilisation continue des médicaments génériques et biosimilaires permettant ainsi d'obtenir un renouvellement sans augmentation des taux.

Selon les modalités de notre contrat d'assurance collective, il y a deux types de régime disponibles, soit : régime de base et régime enrichi.

RÉGIME ENRICHİ	RÉGİME DE BASE
Avec carte à paiement direct et substitution générique obligatoire	Idem
Franchise à 100 \$ / 100 \$	Franchise 200 \$ / 200 \$
Coassurance à 80 %	Coassurance à 75 %
Soins paramédicaux : maximum par bloc de spécialistes* *voir détail dans la brochure SSQ.	Soins paramédicaux : 10 \$ remboursables par visite maximum de 20 visites par année Massothérapeute non couvert
Autres paramètres (services et fournitures médicales)	Idem
Avec assurance voyage	Sans assurance voyage
Avec annulation de voyage	Sans annulation de voyage

beneva				
Du 1 ^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024 (12 mois) Prime bi-mensuelle incluant la taxe de 9 %				
	MOINS DE 65 ANS		PLUS DE 65 ANS	
	INDIVIDUELLE	FAMILIALE	INDIVIDUELLE	FAMILIALE
De base	73,08 \$	140,71 \$	48,13 \$	92,44 \$
Enrichi	104,41 \$	201,63 \$	87,47 \$	168,73 \$

N.B. : Le changement de nom de SSQ à BENEVA n'entraîne aucun changement au niveau de votre couverture d'assurance.

Voici les règles d'affaires qui régissent les changements de protection :

- 1 - L'assuré qui quitte le régime « enrichi » pour prendre celui « de base », ne peut revenir dans « enrichi » avant une période de couverture de 24 mois consécutifs.
- 2 - Les choix sont valides pour 24 mois, sous réserve des règles qui régissent les événements de vie en cours de contrat.

En cours de contrat :

Un changement de régime est permis dans les 31 jours de la survenance d'un événement de vie.

Les événements de vie sont :

- Mariage ou conjoint de fait;
- Perte d'assurance du conjoint ou séparation ou divorce ou décès du conjoint;
- Fin de l'admissibilité des enfants à charge ou décès;
- 65^e anniversaire de naissance.

Pour plus d'information sur les avantages sociaux, veuillez communiquer avec

Services Conseil Claudette St-Germain inc. ★

Claudette St-Germain, C.A.A.S., CEBS
Conseillère, Assurance Collective

514 909-6356
claudette.st-germain@outlook.com

Pour les questions relatives aux Soins couverts, Remboursements, Carte de paiement ou site Accès/Assurés, vous pouvez communiquer directement avec SSQ, Service aux assurés :

Français : **1 877 651-8080**

English : **1 888 651-8181**

Courriel : **clientele@ssq.ca**



Ces lectures **POINT TROP SÉVÈRES**

L'été doucement s'en va
avec ses hauts, ses bas.
Sachons en profiter;
nulle gêne à y goûter.

Cette fois pour ma page,
je vous engage
plutôt... je vous suggère
ces lectures point trop sévères.

Voici mes suggestions :



Éteignez tout et la vie s'allume

Marc Levy,
Éditions Robert Laffont,
214 pages

Une petite merveille.

Bonne lecture !

La dernière des Stanfield

Marc Levy,
Éditions Robert Laffont,
480 pages

J'ai beaucoup aimé.

Quand tu écouteras cette chanson

Lola Lafon,
Stock, 214 pages

On côtoie Anne Frank de tout notre cœur.

Que notre joie demeure

Kevin Lambert,
Éditions Hélotrope,
372 pages

Une histoire éblouissante.

Le Quinconce (une série de 5 volumes)

Charles Palliser,
Éditions Phébus, 256
pages pour le tome 1
*Excellente suggestion
de mon fils.*

NOUVEAU SITE, même adresse: aerm.org



Chers membres, c'est avec fierté que je vous annonce que notre nouveau site web est maintenant en opération.

Celui-ci a été créé par des professionnels utilisant les nouvelles technologies de conception des sites web.

Il est accessible et très convivial autant sur votre ordinateur, votre tablette ou votre cellulaire.

Vous y trouverez toutes les informations que vous recherchez :

- Les activités de l'Association;
- L'assurance maladie-voyage;
- Les rabais et privilèges offerts à nos membres;
- Des liens vers des sites utiles;
- Des communiqués qui vous assurent des informations de dernière heure;
- Des chroniques de l'actualité d'intérêt pour les retraité(e)s et aîné(e)s;
- Et beaucoup plus.

Nous continuerons à y disposer les informations mises à jour.

Jacques Guilmain, Président

Pourquoi demander de recevoir votre REVUE l'AER-Action par courriel?

Le prix du papier nécessaire à l'impression de la revue ne cesse d'augmenter. Pour que nous puissions continuer à produire quatre revues par année, et ce à des coûts raisonnables, nous vous encourageons à demander de recevoir votre exemplaire par courriel en format numérique.

Il vous suffit de nous envoyer un courriel à aer@bellnet.ca avec la mention :

OUI, JE SUIS INTÉRESSÉ(E) À RECEVOIR l'AER-Action PAR COURRIEL !

N.B. : En tout temps, vous pourrez retirer votre nom de notre liste d'envoi par courriel et à nouveau recevoir votre revue par la poste.

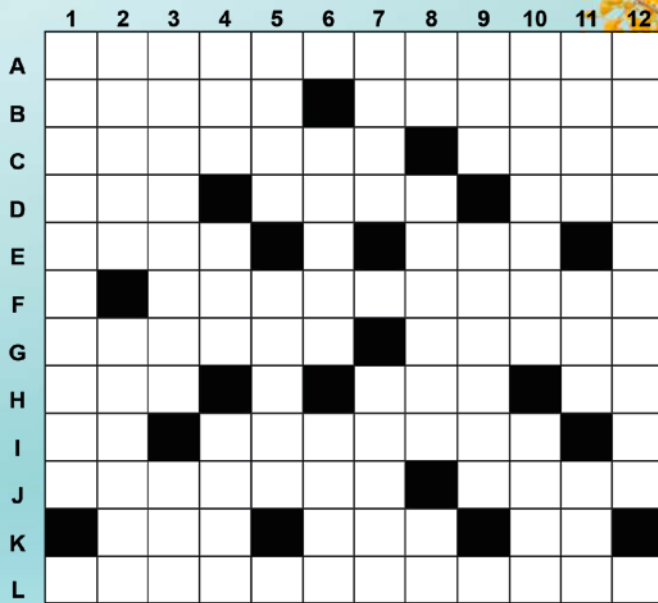
ATTENTION ! Si votre adresse courriel est modifiée, veuillez nous en informer le plus rapidement possible afin que notre liste soit à jour. Dès lors, vous serez certain(e) de ne pas manquer les dernières nouvelles de l'AER. Nous tenons à ce que vous soyez bien informé(e)s.





Horizontalement

- A — Ébénacée.
- B — Hauts - Loin d'être juste.
- C — Bricole - Mal tourné.
- D — Direction - Ajoute une pincée - Particule.
- E — Fenêtre sur le monde - Couche.
- F — Le stress l'est.
- G — Indispensable - Volition.
- H — Île - Pare - Personnel.
- I — Préposition - Gâche l'ambiance.
- J — Douches célestes - S'emploie avec vous.
- K — Couleur - Sigle rural - Note.
- L — Muse.



Voir la solution à la page 26

Verticalement

- 1 — Arbre des mangroves.
- 7 — Production ouvrière - Deux roues.
- 2 — Guarana - Dialecte grec.
- 8 — Fin du fin - Abrégés - Symbole.
- 3 — Ovins - C'est personnel.
- 9 — Serbe - Labiée des jachères.
- 4 — Début de question - Pris en tenaille - Sautreuse de bas en haut.
- 10 — Au Pérou - Protection.
- 5 — On en voit la fin - Râpé.
- 11 — Pièce - Pris en plein vent - Évite de s'étendre.
- 6 — Crier - Signal d'alarme.
- 12 — Remises.

LES DÎNERS MENSUELS DE L'AER

Le troisième lundi du mois, c'est un rendez-vous!

Nous poursuivons nos dîners mensuels le troisième lundi du mois au restaurant le DELI PAULOS

APPORTEZ VOTRE VIN OU VOTRE BIÈRE!

Plusieurs membres de l'Association se retrouvent devant un bon repas bien arrosé : occasion idéale d'échanger de tout et de rien avec ses ex-collègues.

**Le prochain rendez-vous est le lundi 16 octobre
DES PRIX SONT TIRÉS.**

Plusieurs participants sont des « réguliers » et, chaque fois, nous voyons avec plaisir de nouveaux visages.

On vous attend en grand nombre.

Parlez-en également à vos anciens confrères et consœurs afin que nous y soyons de plus en plus nombreux.



LE DELI PAULOS

**Dates à retenir :
16 octobre, 20 novembre
et 18 décembre.**

DELI PAULOS.
3365, avenue De Granby
(angle Sherbrooke)
Montréal – 438 381-1618

Grand stationnement.

(Centre commercial Domaine, près du métro Langelier).

C'est un rendez-vous!



Hôpitaux en crise



Titre original: Coma.

États-Unis; 1978;
en couleur; 1 h 53.

Drame policier écrit et
réalisé par Michael Crichton.

Avec Genevieve Bujold,
Michael Douglas, Richard
Widmark, Elizabeth Ashley
et Rip Torn.

Morts suspectes

Susan Wheeler (Geneviève Bujold) est une chirurgienne consciencieuse, dont la relation amoureuse avec le docteur Mark Bellows (Michael Douglas) bat de l'aile. Il lui reproche de le négliger et de ne penser qu'à sa profession. Malgré cette mise au point, on devine que la jeune femme ne changera pas.

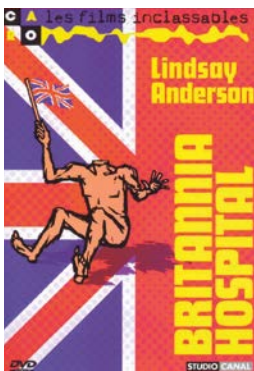
À l'hôpital où Mark et Susan travaillent, une amie de longue date de celle-ci est anesthésiée en vue d'une opération mineure. Malheureusement, après l'intervention, elle ne se réveillera pas. Gros choc pour Susan qui ne comprend pas comment cette tragédie a pu arriver. Elle décide de mener sa petite enquête et découvre avec effroi que plusieurs cas semblables se sont répétés dernièrement. Bien qu'une rencontre avec son supérieur, le docteur Harris (Richard Widmark), soit vaine, Susan poursuivra ses recherches, coûte que coûte.

Tiré d'un roman de Robin Cook (chirurgien devenu écrivain), le scénario de *Morts suspectes* a été rédigé par Michael Crichton (auteur reconnu, à qui on doit

notamment le mégasuccès *Jurassic Park*). Ces deux romanciers s'y connaissent en émotions fortes et le film *Morts suspectes* s'avère généreux pour mettre nos nerfs à dure épreuve. Le personnage de Susan est attachant et permet à la Québécoise Geneviève Bujold de nous offrir une prestation impeccable. On croit dur comme fer à l'entêtement de cette spécialiste qui peine à se remettre du deuil qui l'accable.

Visuellement, cette production renferme des passages propres à nous ébranler. Mentionnons la scène durant laquelle on voit une série de cadavres suspendus à des fils, semblant flotter dans le vide : c'est plutôt déstabilisant pour les âmes sensibles !

Comme tout thriller qui se respecte, on peut y relever quelques invraisemblances qui n'affectent toutefois en rien la valeur de ce long métrage que je n'avais pas revu depuis sa sortie en salles et qui m'a encore beaucoup plu.



Titre original: Britannia Hospital.

Royaume-Uni; 1982;
en couleur; 1 h 56.

Comédie satirique réalisée
par Lindsay Anderson.

Avec Leonard Rossiter, Jill
Bennett, Malcolm McDowell,
Graham Crowden et Joan
Plowright.

Britannia Hospital

Comme on le constate quotidiennement un peu partout sur la planète, les systèmes de santé sont rarement efficaces. Celui relaté dans ce long métrage britannique ne fait pas exception.

Vincent Potter (interprété par Leonard Rossiter), administrateur du Britannia Hospital, est sérieusement anxieux en cette journée cruciale pour la renommée de son établissement. On s'apprête à y inaugurer – en présence de la reine-mère, rien de moins – un nouveau bâtiment dans le cadre du 500^e anniversaire de fondation de l'hôpital. Cet événement risque de déraiper, notamment à cause d'une foule de manifestants furieux de la présence d'un dictateur africain, admis à l'hôpital comme patient VIP, et du personnel de la cuisine qui déclenche une grève générale pour contester les exigences alimentaires de la souveraine. La conduite bizarre du professeur Millar (Graham Crowden), patron de cette nouvelle aile de l'hôpital et créateur de Genesis (une inquiétante substance spongieuse gérée par une intelligence artificielle), n'arrange rien. Par ailleurs, un journaliste un peu trop

curieux (Malcolm McDowell), dépêché sur les lieux pour couvrir cette actualité, fera l'objet d'une atroce expérience médicale.

Collaborateur régulier du réalisateur Lindsay Anderson (1923-1994), le scénariste David Sherwin était, lui aussi, un as de la satire. La plupart des personnages issus de son imaginaire foisonnant étaient des anti-héros friands de situations risquées, frôlant même parfois le ridicule. Pour camper les rôles parfois au bord de l'abîme de *Britannia Hospital*, on a retenu les services de comédiens joyeusement caricaturaux qui relevèrent le défi haut la main.

Si l'outrance de certaines scènes – dont celle d'une greffe de tête – ne plaira pas à tous, on ne saurait nier la prodigieuse audace des artisans de ce film sans filtre qui se balade avec insouciance hors des sentiers battus.

Britannia Hospital fait partie de ces oeuvres cultes qu'on vénère avec ferveur... ou qu'on déteste viscéralement.



HISTORIQUE DE MONTRÉAL

(Partie 1)

Hochelaga et avant

L'île est alors habitée par des Iroquoiens du Saint-Laurent. Le lieu de fondation de Montréal est situé en bordure du fleuve Saint-Laurent, dans le secteur urbain très dense de la Pointe-à-Callière de l'arrondissement de Ville-Marie de la ville de Montréal. Ce lieu est d'abord fréquenté par les Amérindiens comme lieu de campement saisonnier entre le Sylvicole moyen (entre 2400 et 1500 avant notre ère) et la période de contacts avec les Européens.

Cartier, Champlain

Au cours de son deuxième voyage au Canada, en 1535, le navigateur Jacques Cartier (1491-1557) arrive à la bourgade d'Hochelaga et il échange des cadeaux avec des chefs indiens. Il est le premier Européen connu à poser le pied sur l'île de Montréal. Le lendemain, il gravit la montagne. Cartier est frappé par le beau panorama et nomme la montagne Mons realis (mont Royal). Il signale dans son journal de bord que l'Hochelaga se trouve au sud de l'« île du mont Royal » (à l'époque, on employait indifféremment « réal » pour « royal »).

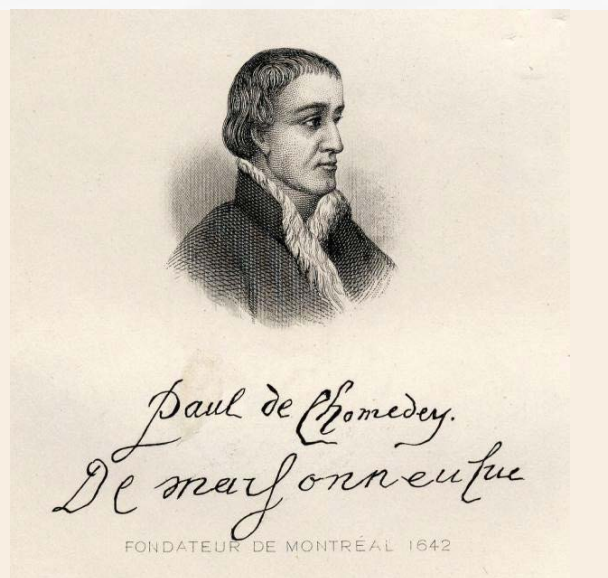
En 1603, Samuel de Champlain (vers 1570-1635) se rend sur l'île de Montréal, désormais inhabitée. Il est le premier Européen à apprécier la position stratégique que l'île occupe à la croisée du fleuve Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais. En 1611, Samuel de Champlain débarque à l'embouchure de la rivière Saint-Pierre (canalisée entre 1832 et 1838), site privilégié pour accoster juste avant le Sault Saint-Louis. Il y défriche une parcelle de terrain qu'il nomme place Royale. Champlain évalue la possibilité d'établir un poste de traite sur le site qui sera plus tard connu sous le nom de Pointe-à-Callière. Trois décennies plus tard, ce projet est matérialisé.

La Société Notre-Dame de Montréal

En 1639, Jérôme Le Royer de La Dauversière, un percepteur d'impôts engagé dans plusieurs œuvres religieuses, l'abbé Jean-Jacques Olier, fondateur de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, et Pierre Chevrier, baron de Fancamp, créent à Paris la Société de Notre-Dame de Montréal. Cette organisation à vocation pieuse a comme objectif de fonder un établissement missionnaire sur l'île de Montréal, où pourraient cohabiter des Français et des Amérindiens convertis au christianisme.

Le 17 décembre 1640, la Société acquiert la seigneurie de l'Île-de-Montréal de la Compagnie des Cent-Associés. Elle choisit le jeune officier Paul de Chomedey de Maisonneuve pour gouverner l'établissement et recrute des engagés pour participer à l'expédition. Jeanne Mance (1606-1673) se joint à l'équipée avec l'intention de fonder un hôpital (Hôtel-Dieu) à Montréal, projet pour lequel

elle bénéficie du soutien financier d'Angélique Faure de Bullion (1593-1664), veuve du surintendant des Finances de France. Mise en contact avec Jeanne Mance, elle lui offrira discrètement le soutien financier qui lui permettra de se consacrer à sa mission à Ville-Marie. L'entreprise vise l'évangélisation des Amérindiens et la création d'un établissement où Français et Autochtones pourront vivre ensemble dans un idéal chrétien.



Paul de Chomedey de Maisonneuve



Jérôme Le Royer de La Dauversière



Angélique Faure de Bullion



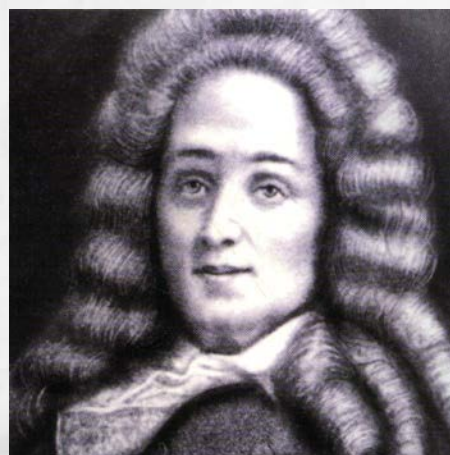
Jeanne Mance

Colonisation de Ville-Marie

Les débuts de Ville-Marie furent pénibles. Les Iroquois s'opposèrent vivement à l'arrivée des nouveaux occupants. Devant le danger grandissant, M. de Maisonneuve entreprit plusieurs mesures visant la sécurité des habitants. Les propriétaires hors des murs durent abandonner leurs habitations. Dans le fort, un puits fut creusé. On bâtit une grange en pierre à l'épreuve du feu. La chapelle et l'hôpital furent transformés en poudrière et en retranchement armé. Tous les habitants sortant du fort durent se pourvoir d'armes. Dès leur arrivée, les colons construisent les maisons et la palissade de bois formant l'embryon du fort Ville-Marie. Ce territoire englobe une portion de la place d'Youville (nommée place de la Grande-Paix-de-Montréal), le siège social d'une compagnie et des entrepôts circonscrits entre les rues du Port, de la Commune et de Callière, la pointe à Callière, où se trouve le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, ainsi que la place Royale et l'ancienne douane.

En 1648, les premiers champs au-delà des palissades, près de l'Hôtel-Dieu, sont cédés aux pionniers. Pierre Gadoys (1594-1667), âgé de 54 ans, recruté par Robert Giffard, devient le premier habitant de Ville-Marie, cultivant près de 16 hectares de ses propres terres. On commence également la construction d'un moulin.

De 1653 à 1659, environ 200 nouveaux colons s'établissent à Ville-Marie. Certains défrichent les terres avoisinantes et s'installent à l'extérieur du fort. En 1663, la Société Notre-Dame de Montréal éprouve de sérieuses difficultés financières. Elle cède l'île de Montréal aux représentants du séminaire de Saint-Sulpice qui en deviennent les seigneurs, mettant ainsi fin à la mission. C'est par le commerce des fourrures que Ville-Marie prendra son réel essor. Dès sa fondation, des Amérindiens venaient déjà commercer à cet emplacement stratégique, carrefour de nombreuses



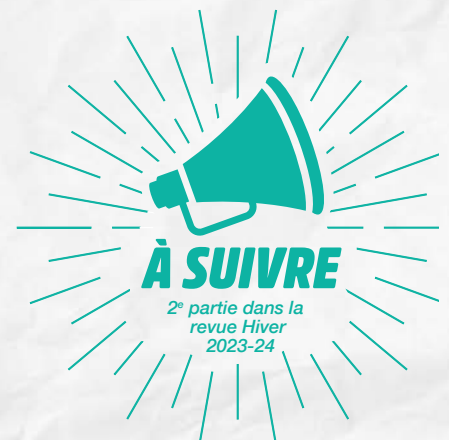
Louis-Hector de Callière

voies de communication. À compter de 1667, les foires de traite des fourrures réunissent annuellement plusieurs centaines d'Amérindiens.

Après le départ de Maisonneuve en 1665, le fort Ville-Marie est abandonné et les habitants déménagent sur la rive gauche de la rivière Saint-Pierre pour se protéger des débordements du fleuve. Vers 1690, le gouverneur de Montréal Louis-Hector de Callière (1648-1703) érige un château sur les ruines de l'habitation de Maisonneuve, situées à l'intérieur du fort. De Callière est l'un des principaux artisans de la Grande Paix signée en 1701 à Montréal, mettant fin aux conflits entre Français et Iroquois.

Sources :

- Jean Poirier : « Origine du nom de la ville de Montréal »
- Site officiel du mont Royal
- Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, 2009
- Québec, Commission de toponymie, Montréal
- Répertoire du patrimoine
- Wikipédia





À go, on Centraide de nouveau!



Indépendamment des circonstances, la générosité des personnes contributrices à l'égard de Centraide du Grand Montréal ne cesse d'augmenter d'une année à l'autre. Grâce au fidèle soutien de 2987 membres du personnel, personnes élues et retraitées et au don institutionnel de la Ville de Montréal, plus de 1 177 000 \$ ont été amassés pour la campagne 2022. Ces dons permettront de mener à bien la mission pour laquelle Centraide est investie, qui vise à rendre visibles les enjeux sociaux les plus importants, comme la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle consiste également à donner les moyens d'améliorer les conditions de vie des personnes les plus vulnérables, tout en bâtissant des communautés inclusives.

Briser la solitude et mettre fin à l'isolement des personnes âgées

Alors que le phénomène de l'exclusion frappe des personnes âgées de plein fouet, plusieurs membres de cette population risquent de perdre leur indépendance, leur dignité et leur santé, si rien n'est fait pour leur venir en aide. Pour contrer cette tendance, Centraide s'est donné le mandat de les aider à sortir de l'isolement, demeurer en bonne santé et rester actifs plus longtemps au sein de leur communauté.

Par exemple, le soutien de Centraide du Grand Montréal à l'organisme Le Chez-Nous de Mercier-Est lui a permis de desservir environ 1 300 personnes en 2022. Ses différents services comprennent : intervention de proximité pour les personnes âgées isolées, gériatrie sociale, appels d'amitié et de souhaits d'anniversaire, groupes de soutien, fête d'été de l'entraide, dépannage alimentaire, atelier d'impôt, accompagnement pour le transport médical, etc.

Pour faire un don, deux choix s'offrent à vous :

1. Complétez et signez le formulaire de don que vous recevrez par la poste au début de septembre, puis retournez-le dans l'enveloppe préaffranchie.
2. Enregistrez votre don par carte de crédit en remplissant le formulaire de don en ligne : centraidemtl.org/campagne-ville-de-montreal-2023. Ce lien est actif jusqu'au 1^{er} décembre.

Merci pour votre générosité!

La Course-marche Centraide 2023 de la Ville de Montréal: de retour à la normale

Après trois ans uniquement en virtuel, l'événement phare qui lancera la 55^e édition de la campagne Centraide de la Ville de Montréal sera de retour en présentiel le 26 septembre prochain, au parc Jean-Drapeau. Ce sera alors une belle occasion de nous retrouver.

S'il n'est pas possible pour vous d'être sur place, vous pouvez vous inscrire en mode virtuel, car cette formule est maintenue cette année.

Pour les personnes qui en redemandent, il est possible de combiner les deux modes.

L'an dernier, plus de 1 642 membres du personnel, personnes élues et retraitées ont couru ou marché pour la cause. Aidez-nous à dépasser ce record!

Inscrivez-vous dès maintenant :

<http://inscription-course-marche.montreal.ca>



Donateur un jour, donateur toujours

Même s'il est retraité depuis plus de sept ans, Jean-Robert Choquet porte toujours la cause de Centraide dans son cœur. Depuis son départ, après 22 ans de loyaux services à la Ville de Montréal, dont les douze dernières années à titre de directeur du Service de la culture, il est demeuré un « donateur leader » pour Centraide.

« Quand on travaille à la Ville, on constate tous les jours l'importance de Centraide dans la vie de nos concitoyens. Mais on

mesure aussi le caractère essentiel d'un organisme qui a la capacité de dépasser la simple charité, qui développe des partenariats significatifs, qui est en mesure d'interpeler les autorités publiques et de mobiliser les entreprises. »

Pour M. Choquet, ces constats ne changent pas parce qu'il est retraité. « Ce qui change, c'est que j'ai plus de temps pour m'informer, prendre la mesure de l'évolution de la société et de ses besoins. Je suis privilégié, comme employé de la Ville, de pouvoir compter sur un revenu de base à la retraite. Pour moi, poursuivre mon don à Centraide, c'est une manière de dire merci », de conclure le fidèle donateur.

VISION FLOUE: quand faut-il consulter ?

On parle de vision floue ou de vision trouble lorsqu'une personne ne voit pas aussi nettement qu'auparavant. La vision floue est un problème oculaire particulièrement fréquent, mais il faut bien la différencier de la perte de la vision.

Quelles sont les causes d'une vision floue? Quand faut-il aller consulter des spécialistes? C'est ce que vous allez découvrir maintenant.

Les causes possibles de la vision floue

Les causes les plus courantes de la vision floue sont la myopie, l'hypermétropie et l'astigmatisme. Après 65 ans, il est aussi fréquent qu'une vision floue provienne du [développement de cataractes](#).

Mais rassurez-vous, ces problèmes de vision peuvent être corrigés facilement avec des verres correcteurs, des lentilles de contact ou une chirurgie de l'œil.

La sécheresse oculaire

La sécheresse oculaire peut affecter vos yeux, notamment en occasionnant une vision floue et changeante. Le plus souvent, des gouttes lubrifiantes pour les yeux suffisent à soulager les yeux et à rétablir la situation.

Dans le cas d'une sécheresse oculaire chronique, les spécialistes de la vue peuvent prescrire des médicaments ou la pose de bouchons ponctuels pour que vos yeux restent bien lubrifiés.

Les lentilles cornéennes portées au-delà de la durée prescrite

Porter vos verres de contact au-delà de la durée prescrite entraîne l'accumulation de protéines et de débris sous les lentilles. Ce qui peut être à l'origine d'une vision floue.

La fatigue et la vision floue soudaine

Une vision trouble est quelquefois provoquée par une forte fatigue. Le sommeil est important pour vos yeux, car lorsque vous en manquez vos yeux peuvent subir des effets secondaires :

- Taches temporaires dans votre champ de vision;
- Flou oculaire;
- [Corps flottants](#);
- Sécheresse oculaire.

La vision floue soudaine et le mal de tête

Une vision trouble est quelquefois le signe annonciateur d'une migraine ou d'[une migraine oculaire](#). La vision floue peut être intermittente ou durer plusieurs heures, mais elle reste inoffensive et temporaire.

Les chirurgies oculaires

Après une opération de la cataracte, une chirurgie au laser ou tout autre type de chirurgie oculaire, il est normal d'avoir une vision floue.



Vision floue : quand faut-il aller consulter ?

[Prenez rendez-vous avec un ou une optométriste rapidement :](#)

- Si vous voyez flou d'un œil soudainement ou si votre vision s'est troublée subitement;
- Si vous constatez une perte de la vision sévère;
- Si vous ressentez de la douleur aux yeux;
- Si votre champ de vision semble rétréci ou si certaines zones restent aveugles;
- Si vous avez une vision trouble en même temps que du diabète, de l'hypertension artérielle ou que vous avez un problème au niveau de votre système immunitaire.

À l'inverse, si votre vision est floue, mais que vous ne présentez aucun signe avant-coureur, vous pouvez attendre une semaine. Si votre vision ne revient pas à la normale, il sera alors temps de consulter des spécialistes de la vue.



AVANTAGES IRIS

OFFRES EXCLUSIVES AUX MEMBRES DE L'AER

économisez 150\$*

sur les lunettes et les lunettes de soleil avec prescription et bien plus encore

L'inscription est facile. Visitez une boutique IRIS ou iris.ca/avantages et utilisez le **code d'accès : AERMON**

Des questions ou besoin d'aide supplémentaire?

Envoyez-nous un courriel à l'adresse : avantages@iris.ca

*Inscrivez-vous pour connaître tous les détails des offres. Dr Jahel St-Jacques, optométriste

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le mardi 17 octobre 2023 à 14 h

Sanctuaire Marie-Reine-des-Cœurs (salle du sous-sol)
3800, rue Bossuet (stationnement sur place)
(station de métro Cadillac)

**Avis donné par les présentes à
Montréal, le 14 septembre 2023.**

La secrétaire,
Mireille Matteau

**UN COCKTAIL ET UN BUFFET SERONT OFFERTS
AUX MEMBRES À 13 H**

Une excellente occasion de venir rencontrer des ex-collègues

De nombreux prix seront tirés!

AVIS D'ÉLECTION

Extraits des statuts et règlements.

ARTICLE 13,01 a)

Est éligible toute personne qui est membre actif en règle depuis 90 jours.
Le membre honoraire est également éligible.

ARTICLE 13,01 b)

Tout membre défini à l'alinéa précédent qui veut poser sa candidature doit le faire par écrit au secrétariat de l'Association, au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale.

DATE LIMITE :

Le conseil d'administration a fixé la date de l'assemblée générale au 17 octobre 2023. Tout membre intéressé doit poser sa candidature au plus tard le 10 octobre 2023, avant 15 h.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de l'assemblée;
- 2 - Minute de silence pour les membres décédés;
- 3 - Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 4 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 octobre 2022;
- 5 - Message du président;
- 6 - Rapport du trésorier;
- 7 - Rapports des comités;
- 8 - Amendements aux statuts et règlements;
- 9 - Nomination d'un vérificateur;
- 10 - Élection des administrateurs;
- 11 - Varia;
- 12 - Levée de l'assemblée.



Le regroupement
des employés
retraités de la Ville
de Montréal inc.

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le mardi 17 octobre 2023 à 14 h

Sanctuaire Marie-Reine-des-Cœurs (salle du sous-sol)

3800, rue Bossuet (stationnement sur place)

(station de métro Cadillac)

**Avis donné par les présentes à
Montréal, le 14 septembre 2023.**

La secrétaire,

Mireille Matteau

CES ADMINISTRATEURS DE L'AER VOIENT LEUR MANDAT SE TERMINER



Jacques Guilmain



Roland Léger



Mireille Matteau



Daniel Moïse



André St-Germain



Lise Thibert

ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de l'assemblée;
- 2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3 - Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 octobre 2022;
- 4 - Message du président;
- 5 - Rapport du trésorier;
- 6 - Amendements aux statuts et règlements;
- 7 - Nomination d'un vérificateur;
- 8 - Varia;
- 9 - Levée de l'assemblée.

Les procès-verbaux ainsi que les rapports financiers annuels de l'AER et du RER seront remis à la table d'accueil avant la tenue des dites assemblées générales.



Action Sport Physio

Pour reprendre sa vie... comme avant!
 Pour retrouver sa forme... comme avant!
 Pour retrouver sa forme... mieux qu'avant!
Info: www.actionsportphysio.com



La Personnelle

Afin de protéger les biens qui vous sont chers, La Personnelle vous donne accès à des tarifs de groupe exclusifs, non offerts au grand public, pour vos assurances auto, habitation et entreprise.
Info: www.lapersonnelle.com
 ou 1 888 476-8737



Groupe Forget — Audioprothésistes

Première consultation sans frais ainsi que plusieurs avantages de notre programme de santé auditive Maestro. Prenez rendez-vous près de chez vous dans l'une de nos 90 cliniques.
Info: www.groupeforget.com ou 1 888 ENTENDRE (1 888-368-3637)



IRIS, Le Groupe Visuel

IRIS vous offre des avantages exclusifs pour vous et votre famille. Épargnez 150 \$ sur chaque paire de lunettes de prescription. Nous avons aussi des promotions sur des lunettes soleil, verres de contact, chirurgie de correction de la vue et plus! Ces avantages s'ajoutent et se combinent à votre assurance collective.
Pour bénéficier de vos avantages, vous devez vous inscrire sur iris.ca/avantage
Info: avantages@iris.ca
 ou 1 800 474 7429



Juste pour Rire

Applaudissez les meilleurs humoristes d'ici et d'ailleurs en profitant d'importants escomptes (parfois jusqu'à 50%).
Info: www.hahaha.com (mot de passe: aer)
 ou 1 888 244-3155



Rabais — Campus

Personne ne pourra résister à une offre aussi alléchante. Pensez-y: des abonnements à prix réduits à plus de 200 périodiques québécois, canadiens, américains et européens.
Info: www.rabaiscampus.com
 ou 514 982-0180

Note: Rabais Campus

Lors du renouvellement d'un abonnement souscrit par l'intermédiaire de Rabais Campus, assurez-vous que ce renouvellement s'effectue également par l'entremise de Rabais Campus pour ainsi profiter des réductions applicables.



Urgel Bourgie / Athos

Notre mission est d'offrir la meilleure qualité de service de commémoration de l'industrie funéraire et de cimetière, en accompagnant les familles pendant toutes les étapes du processus de deuil. 8% à 10% de rabais exclusifs aux membres. 7 complexes funéraires et 3 cimetières.
Info: www.urgelbourgie.com ou 514 735-2025 ou 1 866 856-7777



Les Grands Explorateurs

Si votre budget ne vous permet pas d'excursions à l'étranger, fiez-vous aux films des meilleurs explorateurs de la planète qui partageront avec vous leurs étonnantes aventures.
Info: www.lesgrandsexplorateurs.com
 ou 514 521-1002



Acomptax — Rapport d'impôt et Comptabilité

Sur présentation de leur carte AER, les membres auront droit à un rabais sur la préparation de leur déclaration fiscale.
Info: www.acomptax.com
 ou 514 357-0133



Fadoq

Notre mission: rassembler et représenter les 50 ans et plus dans le but de conserver et d'améliorer leur qualité de vie, défendre et faire la promotion de leurs droits, valoriser leur apport dans la société 2020 et les soutenir par des programmes, services et activités.
Info: www.fadoq.ca ou 514 252-3017

Nous vous demandons votre collaboration en nous transmettant les coordonnées d'entreprises que vous connaissez et qui pourraient être intéressées à discuter avec nous de la possibilité d'offrir à nos membres des services ou la vente de produits à rabais ou tout autre avantage.



Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec René Deschênes au 514 272-0818 ou par courriel à aer@bellnet.ca.



Huit propositions POUR UNE RETRAITE HEUREUSE

« Suivez les consignes de ceux qui sont passés par là! »

Comme planificateur financier, ma ferme conviction est que plus votre retraite sera à votre image, plus elle sera satisfaisante et plus votre plan financier sera pertinent et utile pour atteindre vos objectifs.

Le bonheur, le bien-être, la satisfaction dans la vie en général et plus particulièrement à la retraite ne sont pas seulement une question d'argent. C'est une combinaison de plusieurs facteurs ([Il est où et quand le bonheur](#)).

Version complète sur la toile :

<https://planidex.ca/huit-propositions-pour-une-bonne-retraite/>

Conseils pour la retraite par des retraités

1. Renommez positivement la retraite;
2. Soyez prêt aux surprises;
3. Établissez vos attentes de manière réaliste;
4. Découvrez votre trajectoire de retraité;
5. Impliquez-vous et demeurez impliqué;
6. Rééquilibrez vos ressources psychologiques;
7. Enrichissez vos points de vue;
8. Soyez patient.

Renommer positivement la retraite

Le mot retraite a une connotation de défaite, d'abandon et de défection (battre en retraite, se retirer, capituler...). Pourtant, le « re » est utilisé aussi pour « de nouveau ». En espagnol, la retraite se traduit aussi par « jubilación, jubilado » (qui réfère à « jubiler » en français).

Voici [quelques énoncés sur la retraite](#) et un texte sur le [sens de la retraite](#) qui pourraient vous inspirer.

Préparez-vous aux surprises

La retraite n'est pas un passage. C'est une série de passages. Peu importe la minutie avec laquelle vous préparez votre retraite, soyez prêts à l'imprévisible et aux surprises agréables et désagréables : [la retraite n'est pas un long fleuve tranquille](#).

Avoir des attentes réalistes à la retraite

« Plusieurs d'entre nous ont sûrement fait l'expérience de prendre la résolution de faire du sport trois fois par semaine et d'abandonner dès le premier mois. Pour remédier à ce problème, les Japonais ont inventé le principe du KAIZEN : une méthode japonaise favorisant les changements lents et réguliers. KAI veut dire changement et ZEN signifie sagesse. »

Danielle Chartrand, psychothérapeute retraitée

Vos trajectoires de retraités

[Êtes-vous ou désirez-vous être?](#) Il s'agit en quelque sorte de vos traits dominants de retraités.

S'impliquer et rester impliqué

Pensez à tout ce que vous avez toujours voulu faire, une passion inassouvie, un regret... Vous aimez chanter, alors commencez dès maintenant vos leçons de chant.

Le choix d'une activité est une affaire bien personnelle. L'important est de s'impliquer dans une activité signifiante pour vous. ([Voici 11 sources de bénévolat en ligne](#)). Essayez de compléter [votre arbre de vie](#).

Renforcer votre équilibre psychologique et social

[Faites un bilan de vos actifs psychosociaux](#) avant la retraite et essayez de voir comment les remplacer ou les dupliquer.

Enrichir ses points de vue – Découvrir de nouveaux chemins

Enrichissez-vous de nouvelles stratégies pour faire face aux événements propres à la retraite. Lorsque quelque chose vous tracasse, posez-vous trois questions :

- Puis-je changer le problème ?
- Puis-je le voir de manière différente ?
- Comment puis-je réduire mon niveau de stress face à ce problème ?

Il faut littéralement ouvrir [de nouvelles routes et de nouveaux chemins](#).

Être patient : Une tarte ne cuira pas 2 fois plus vite à 700 degrés

La retraite est une suite de transitions, pas un événement : vous pensez à votre retraite, vous la planifiez et vous partez à la retraite. Puis, vient une période où vous vous questionnez sur votre identité et le sens de votre vie.

Tout cela ne se fait pas avec une baguette magique. Cela prend du temps. Alors, soyez patient en sachant qu'aujourd'hui n'est pas pour toujours.

En conclusion : 3 piliers pour la retraite

- 1 - Finances;
- 2 - Santé;
- 3 - Vous et les autres.

Des questions ? Contactez-moi au **514 756-6151** ou par courriel : fpierrelouis@planidex.ca

Avertissement: Cette chronique contient des informations de planification financière d'ordre général. Ces informations ne devraient pas remplacer les conseils professionnels qui tiennent compte des particularités de votre situation. Les opinions émises sont uniquement le fait de l'auteur et n'engagent aucunement l'AER.

ALARIE Marcel,
capitaine pompier,
Incendies
6/4/2023 (90)

ANCTIL Julien,
pompier,
Incendies
22/4/2023 (90)

ASSELIN Robert,
agent de communications
sociales, Relation citoyens
29/3/2023 (75)

BARRETTE Yvon,
chef de bureau,
Travaux publics
9/6/2023 (95)

BASTIEN Lucille,
veuve de Maurice St-Martin,
surintendant adjoint,
6/2/2023 (93)

BÉLANGER Thérèse,
veuve de M. Bélanger,
25/5/2023 (91)

BOIS Jean-Claude,
préposé aux arénas,
Loisirs et services
communautaires
16/4/2023 (73)

BOIVIN Carmen,
veuve de Maurice Perrier,
22/6/2023 (96)

BOULERICE André,
inspecteur,
Environnement CUM
8/5/2023 (90)

CASTONGUAY Jocelyn,
délégué aux communications,
Affaires sociales
12/5/2023 (79)

CYR Raymond-T.,
assistant-directeur,
Voirie
29/4/2023 (85)

DELISLE Jacques,
attaché de presse,
23/5/2023 (101)

DE REPENTIGNY Guy,
préposé aux permis,
Habitation et développement
urbain
5/5/2023 (94)

DESNOYERS Marquis,
chauffeur,
Approvisionnement
16/5/2023 (90)

DESROSIERS Pierre,
acheteur principal,
Station d'épuration
6/5/2023 (73)

DUBUC Germaine,
veuve de Gérard Couture,
chauffeur de camion,
Travaux Publics
19/4/2023 (99)

DUPOIS Suzanne,
ingénieur surintendant,
Travaux publics
11/5/2023 (87)

EMERY Fleurent,
chef de bureau,
Travaux publics
28/7/2023 (97)

FABRI Renato,
inspecteur domaine public,
Travaux publics
21/5/2023 (92)

FELTON Pauline,
veuve de Robert Felton,
11/7/2023 (101)

GAGNON Aimé,
chef de district,
Incendies
21/5/2023 (98)

GAUTHIER André,
chef comptable,
Commission des services
électriques
27/5/2023 (83)

GAUTHIER Jean-Paul,
chef adjoint de section,
Affaires sociales
1/5/2023 (97)

GAUTHIER Rodrigue,
mécanicien,
Achats-ateliers
10/6/2023 (94)

GINGRAS Jean-Paul,
pompier,
Incendies
6/6/2023 (90)

HAY Jean,
agent technique,
Travaux publics
16/5/2023 (91)

IMONTI Marc,
entretien,
Sports et Loisirs
3/5/2023 (79)

JARRY Bertrand,
chef d'équipe technologie,
Travaux publics
9/6/2023 (91)

LAMBERT Marc,
capitaine pompier,
Incendies
23/4/2023 (94)

LARAMÉE Jean-Paul,
chef de section,
Confection des rôles évaluation
23/6/2023 (96)

MERCIER Guy,
photographe,
Police
23/4/2023 (94)

MICHAUD Robert,
chef de section,
Approvisionnement
2/5/2023 (82)

MOLLOY Micheline,
veuve de M. Lionel Venne,
31/5/2023 (80)

OTIS Gaston,
agent aide sociale,
Service aide sociale
4/7/2023 (80)

PAQUETTE Gérard,
analyste en informatique,
Planification et concertation
24/7/2023 (91)

PAUL Rémi,
chef de groupe briqueteur,
Travaux publics
7/6/2023 (100)

PETRIS Palma,
veuve de M. Loris Palma,
12/5/2023 (95)

PLAISANCE Georges,
agent de bureau,
Travaux publics
19/6/2023 (79)

PRIMEAU Pierre,
agent principal,
Contentieux
20/2/2023 (75)

RENAUD Manon,
agente de bureau,
Arrondissement Ahuntsic-
Cartierville
20/5/2023 (65)

RIVEST Bertrand,
agent de communications
sociales,
Affaires institutionnelles
21/5/2023 (80)

SAVARD-CARON Gisèle,
veuve de Bernard Savard,
Incendies
4/5/2023 (94)

SOUCIS Florence,
commis gr. 2,
Finances
4/6/2023 (97)

SOUCY Thérèse,
infirmière,
Santé
24/4/2023 (101)

TESSIER Monique,
bibliothécaire,
Affaires culturelles
8/5/2023 (96)

UNE OASIS DE PAIX au cœur de la ville

Un parc urbain à votre portée

Ce cimetière-jardin et complexe funéraire situé sur l'île de Montréal vous offre un lieu de promenade et d'apaisement pour célébrer la vie de vos êtres chers.

Tout comme la nature, reine de ce magnifique parc, Urgel Bourgie / Athos s'adapte au fil des saisons et des années. Une résilience qui permet d'allier traditions ancestrales et modernité des nouvelles technologies funéraires.

Accès rapide – Situé au 3955, chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent, près des autoroutes 15 et 40, il est facile d'accès même pour ceux qui n'habitent pas la métropole.

Un lieu de sérénité – Quotidiennement, nos horticulteurs prennent soin de ce havre de paix afin que vous puissiez vous y sentir bien, quelle que soit l'émotion qui vous habite. Venez humer les douces odeurs de la roseraie, vous promener le long des sentiers, vous asseoir pour lire sur un banc ou encore méditer à l'ombre de l'un des grands arbres matures.

Choisir sa sépulture de son vivant

Faire ses arrangements préalables

Qu'est-ce qu'un arrangement préalable ?

Les rituels funéraires existent pour ceux qui restent. En discutant avec vos proches des rituels comme vous les imaginez, vous leur permettrez d'entamer sereinement leur deuil, le moment venu. La perte d'un être cher est difficile émotionnellement, leur épargner la responsabilité décisionnelle leur apportera plus de légèreté en ce moment délicat.

Déterminez avec vos proches le choix de votre mode de disposition, de votre dernier hommage, ainsi que de votre lieu de dernier repos. Ensemble, vous pourrez voir comment ils souhaitent vous dire au revoir tout en respectant vos envies.

Pourquoi faire ses arrangements préalables ?

En assumant la responsabilité financière de vos funérailles selon votre budget, vous évitez à votre famille de déboursier cette somme dans le futur.

Les arrangements préalables vous permettent d'économiser. En choisissant cette option, vous payez vos biens et services au prix d'aujourd'hui pour des services rendus plus tard, ce qui vous protège des augmentations de coûts.

Il est également possible d'opter pour des plans de financement ou des paiements échelonnés. Ainsi, vous évitez de déboursier



l'intégralité de la somme en un court laps de temps, comme ce serait le cas au moment du décès.

Comment faire ses arrangements préalables ?

Au moment de faire vos arrangements préalables, vous devrez prendre d'importantes décisions basées sur vos croyances et vos valeurs, mais aussi en fonction de ceux qui restent.

Vos proches vivront difficilement votre départ et auront un deuil à vivre. Vos décisions devront donc être prises soigneusement, avec amour, pour les aider à traverser cette période difficile.



Urgel Bourgie / Athos vous présente son conseiller en arrangements préalables et en cimetière, M. Jean-Hugues Mousseau, fils de feu M. André Mousseau, retraité de la Ville de Montréal.

Il répondra à vos questions et vous conseillera tout en respectant vos volontés et votre budget.

Informez-vous sur les rabais privilégiés dans le cadre de notre programme **Club Affinité!**

Plusieurs complexes funéraires et 3 cimetières-jardins pour mieux vous servir.

120 ANS DÉJÀ
URGEL BOURGIE
ATHOS

urgelbourgie.com
1 866 856-7777
514 735-2025 • 24/7



HYBRIDE OU ÉLECTRIQUE, quelle voiture choisir ?

Plusieurs choix s'offrent aux conducteurs désireux de prendre le virage vert. Hybride non rechargeable, hybride rechargeable, électrique, à hydrogène : si tous répondent à l'objectif d'économiser du carburant et de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ils présentent néanmoins des différences importantes.

Voiture hybride non rechargeable

La voiture hybride possède deux moteurs : un à essence et un électrique d'appoint. La voiture hybride ne nécessite pas de recharge à une prise de courant ou à une station de charge. La batterie se recharge soit par le moteur à essence pendant que vous roulez, soit par les freinages qui utilisent un mode de récupération d'énergie pour créer de l'électricité. L'énergie emmagasinée dans la batterie est ensuite utilisée lors des démarrages, qui se font en mode 100 % électrique.

Voiture hybride rechargeable

Ce type de véhicule est également équipé de deux moteurs (à essence et électrique), sauf que la batterie est nettement plus grande et performante, ce qui lui confère plus d'autonomie en mode électrique. Le véhicule peut en effet parcourir jusqu'à 85 km sans consommer de carburant — assez pour couvrir la majeure partie des déplacements quotidiens (aller au travail, faire des courses, etc.). Si la batterie tombe à plat, le moteur à essence prend le relais. Comme ce type de véhicule est rechargeable, il faut prévoir une borne de recharge à la maison pour faire le plein d'énergie durant la nuit.

Pour d'autres conseils et trucs pratiques,
visitez dès maintenant
lapersonnelle.com/blogue

Ces conseils sont fournis à titre informatif et préventif seulement. Ils sont d'ordre général et n'engagent en rien la responsabilité de La Personnelle. La vigilance est de mise et il est recommandé de consulter un expert en la matière pour obtenir des conseils complets et pertinents pour chaque situation. Les conditions des couvertures décrites figurent dans la police d'assurance, qui prévaut toujours. Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent. L'assurance auto n'est offerte ni au Manitoba, ni en Saskatchewan, ni en Colombie-Britannique en raison des régimes d'assurance gouvernementaux.

COUREZ LA CHANCE DE GAGNER!

La Personnelle¹, l'assureur de groupe auto, habitation et entreprise choisi par l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal, vous donne la chance de remporter l'une des deux cartes-cadeaux Canadian Tire de 100 \$!²

Pour participer, rendez-vous sur :

<https://lapersonnelle.tirageclair.ca/concoursaerm>

Le concours prend fin le 30 septembre 2023, à 17h.

Des tarifs exclusifs avec un assureur de groupe qui s'y connaît

La Personnelle offre un régime d'assurance de groupe auto, habitation et entreprise qui répond à votre réalité. Profitez de tarifs exclusifs, d'un service préférentiel et plus encore! Pour tous les détails, visitez lapersonnelle.com ou contactez La Personnelle au 1 888 476-8737.

Participez à notre concours!

Nous faisons tirer deux CARTES-CADEAUX Canadian Tire de 100 \$ chacune!

AER^{vm}

laPersonnelle

¹ La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. au Québec et La Personnelle, compagnie d'assurances dans les autres provinces et territoires. La marque La PersonnelleMD ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, limitations et exclusions peuvent s'appliquer. L'assurance entreprises est offerte au Québec seulement.

² Deux prix d'une valeur de 100 \$ à gagner. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer. Le concours prend fin le 30/09/2023, à 17h. Aucun achat requis. Le tirage aura lieu le 30/09/2023, à 17h05. Détails et règlement à <https://lapersonnelle.tirageclair.ca/Public/Contest/Rules?contestid=137>.

Ce courriel vous est transmis par l'Association des employés retraités de la Ville de Montréal au nom de La Personnelle, située au 6300, boulevard Guillaume-Couture, Lévis, Québec, G6V 6P9, 1 888 476-8737.

« Je n'ai jamais pris ma retraite ! »

Quand André Mongeau a décidé de s'installer à la Résidence Le Mile-End après des décennies passées à la campagne, c'était pour se rapprocher de sa famille... et de la scène artistique de Montréal. À l'âge de 75 ans, cet artiste multidisciplinaire travaille tous les jours sur ses tableaux. Nous lui avons rendu visite dans son logement qui lui sert également d'atelier.

André Mongeau a toujours vécu de son art. Diplômé de l'École des Beaux-arts de Montréal en 1969, il s'implique activement dans l'Association des sculpteurs du Québec et enseigne plusieurs années avant de décider de faire une maîtrise en enseignement des arts à Paris. Il est chargé de cours à l'UQÀM et directeur du Conseil de la Culture de la région de Lanaudière dans les années 1980.

Vous connaissez probablement une de ses œuvres puisqu'elle est située à l'entrée du Palais des congrès sur l'avenue Viger : il s'agit de *L'horloge solaire*, une structure dotée d'un rayon laser qui fait varier la couleur de ses 336 fibres optiques selon la luminosité du soleil.

Il a vécu à Paris et à Berlin, et exposé ses œuvres au Canada, en France, en Allemagne et en Israël. Pendant 40 ans, il a vécu à Sainte-Émélie-de-l'Énergie avant de s'installer à la Résidence Le Mile-End, sur le Plateau. « La transition de la campagne à la ville s'est bien faite. Je me suis débarrassé de presque toutes mes choses, sauf quelques meubles et bien sûr mes pinceaux et mes crayons Prismacolor. On n'apporte rien au paradis », dit-il avec philosophie. Il a trouvé facile de s'intégrer à la vie communautaire de la résidence, « une mini-société qui permet de socialiser ». Sur l'écran dans le hall d'entrée, quelques-unes de ses œuvres sont exposées en rotation avec celles d'autres résidents.

La couleur amène la couleur

Questionné sur le message véhiculé par son art, il est catégorique : « Une œuvre d'art n'a pas besoin d'explications ! Elle suscite des émotions, elle vous parle, elle crée un lien de méditation. C'est comme ça que je veux que mes tableaux soient compris. » Il a développé une technique qui mélange crayons, acrylique et même, à l'occasion, vernis à ongles. Des milliers de points se rassemblent en formes ondulées ou géométriques pour créer des paysages dans lesquels le regard se promène longtemps. « Je commence avec un fond, puis la couleur amène la couleur. L'espace crée des espaces que j'explore au fil des jours », dit-il de sa façon de travailler. « Je ne me vois pas arrêter de faire ça. Jamais ! »

André Mongeau vit peut-être dans une résidence pour retraités, mais il est loin de vouloir se reposer. Il continuera à explorer l'espace de ses toiles... point par point.



André Mongeau
Né à Montréal (Québec) en 1947
Horloge solaire, 1983

Fibre optique, plexiglas, acier inoxydable, aluminium, lentilles de verre, canon laser, composantes électriques
88 cm x 60 cm

Palais des congrès de Montréal, acquisition dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics du gouvernement du Québec.

LES MÉDICAMENTS BIOSIMILAIRES, vous connaissez ?

Biologiques, biosimilaires, génériques : Distinctions 101

Les médicaments **biologiques** sont préparés à partir de cellules et d'organismes vivants (levures, bactéries).

Ils servent entre autres à traiter les maladies suivantes :

- Diabète;
- Polyarthrite rhumatoïde;
- Psoriasis;
- Maladies inflammatoires de l'intestin;
- Certains cancers.

Les **biosimilaires** (parfois appelés produits biologiques ultérieurs), pour leur part, copient les médicaments biologiques. Ils contiennent donc eux aussi des cellules vivantes.

De leur côté, les médicaments **génériques** peuvent couvrir les mêmes maladies, avec des effets semblables. Ce qui les distingue cependant, c'est que les ingrédients médicinaux sont reproduits par des molécules d'origine chimique et non des cellules vivantes.

Plusieurs produits, une même règle

Santé Canada doit approuver tout produit pharmaceutique, quel que soit son type, avant son lancement sur le marché. Elle applique [les mêmes normes de qualité, d'efficacité et d'innocuité](#) (soit de sécurité) pour les médicaments biosimilaires que pour les autres médicaments.

Les fabricants doivent aussi lui démontrer que les versions biosimilaires ressemblent suffisamment au produit biologique de référence (celui qui est imité).

Biologique ou biosimilaire : le jeu des comparaisons

Les médicaments biologiques et biosimilaires se composent en gros des mêmes éléments actifs (ceux qui ont un effet médicinal) et leur efficacité se compare. Il existe toutefois des écarts dans le coût de fabrication.

L'entreprise qui élabore un médicament biologique passe par de nombreuses étapes avant la mise en marché : recherches (en biotechnologie, entre autres), conception, demande de brevet auprès de Santé Canada. Le processus peut facilement s'étendre sur 10 ans.

Les brevets garantissent l'exclusivité d'un produit à leur inventeur et ils durent environ 20 ans. Quand un brevet est expiré, les concurrents ont le droit de copier le médicament et de mettre leur version en marché. Leur investissement en recherche est bien moins élevé, ce qui leur permet de vendre le produit moins cher.

C'est pourquoi l'emploi de médicaments biosimilaires aide à contrôler les coûts grandissants des soins, y compris en assurance.



Ce choix contribue à garder les régimes d'assurance collective « en santé » financière pour qu'ils perdurent tout en faisant face à l'inflation ou à une hausse de la demande.

Notre approche concernant les biosimilaires

Pour maintenir la bonne santé de nos régimes d'[assurance collective](#), Beneva a entamé une transition vers les médicaments biosimilaires pour notre clientèle assurée. Nous marchons dans les traces de plusieurs gouvernements provinciaux qui ont déjà cette approche pour contrôler les coûts en santé : la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Nouveau-Brunswick et le Québec.

En résumé, Beneva rembourse désormais l'achat de médicaments biologiques seulement lorsqu'il n'existe pas de médicament biosimilaire correspondant. Il existe bien sûr une liste des médicaments visés, mise à jour en fonction des nouveaux produits approuvés par Santé Canada.

Des exceptions s'appliquent aussi. Les femmes enceintes, par exemple, peuvent soumettre des réclamations pour leur médication biologique jusqu'à un an après la date de leur accouchement, même si un produit biosimilaire se révèle moins coûteux.

Une transition en douceur

Vous allez changer de médicament ces jours-ci et vous avez de l'appréhension ? C'est normal de vous soucier [de votre santé et de vouloir en prendre soin](#). Rappelez-vous toutefois que pour qu'un biosimilaire soit approuvé, plusieurs études cliniques doivent avoir prouvé l'absence de différence significative entre celui-ci et le médicament biologique qu'il reproduit.

En résumé, le produit que votre médecin souhaite vous prescrire n'est pas apparu dans les pharmacies en une nuit – c'est le résultat d'une démarche de longue haleine avec bien des essais cliniques.

MÉMOIRE

Favoriser la qualité de vie des personnes âgées

Publié le 14 avril 2023

Élaboré à la suite de l'appel de mémoires dans le cadre du Plan d'action gouvernemental *Viellir et vivre ensemble 2024-2029*, ce mémoire propose 26 recommandations et encourage le gouvernement du Québec à s'assurer que le Secrétariat aux aînés continue d'être une instance pluriministérielle.



Recommandations

1. Soutenir les travailleurs d'expérience (formation continue, services d'orientation, réinsertion).
2. Développer un cadre d'application de la pénibilité de la tâche propre au Québec.
3. Doubler la période pendant laquelle un prestataire du RRQ peut choisir de cesser de recevoir sa rente du RRQ afin, par exemple, de retourner sur le marché du travail.
4. Prolonger l'indemnité de remplacement du revenu pour les accidentés du travail devenus invalides, de la même façon que pour les accidentés de la route devenus invalides.
5. Bonifier le crédit d'impôt pour prolongation de carrière et le rendre remboursable.
6. Mieux informer les contribuables âgés sur les mesures fiscales qui leur sont destinées.
7. Verser automatiquement les sommes liées à un crédit d'impôt lorsque possible.
8. Que le gouvernement du Québec presse le gouvernement du Canada afin qu'il modifie la méthode d'indexation du programme de la Sécurité de la vieillesse.
9. Développer un supplément de revenu québécois pour les personnes les moins nanties.
10. Faire la promotion du bénévolat et soutenir les organismes qui dépendent des bénévoles afin de déployer des efforts de recrutement.
11. Rehausser le financement à la mission des organismes à but non lucratif.
12. Faire preuve de flexibilité dans l'application des lois, règlements et normes envers les organismes à but non lucratif dont le fonctionnement repose essentiellement sur des bénévoles.
13. Intensifier le virage vers les soins à domicile et encourager l'implication des médecins.
14. Mieux intégrer les soins et effectuer la navigation pour les usagers dans le système.
15. Favoriser une complémentarité des services offerts par le public, le privé et les OBNL.
16. Mieux soutenir les organismes communautaires œuvrant en soutien à domicile.
17. Favoriser le décroisement des professions du domaine de la santé et déposer un plan de dotation détaillé en santé qui précise les objectifs en matière d'embauche.
18. Favoriser un repérage précoce au niveau des soins palliatifs et de fin de vie et développer des services ambulatoires pour ce type de soins.
19. Rehausser le nombre de lits réservés aux soins palliatifs.
20. Adopter des stratégies globales pour l'aménagement du territoire et le développement régional.
21. Soutenir la conversion de maisons résidentielles en maisons intergénérationnelles.
22. Considérer les besoins/capacités des aînés en termes de mobilité dans l'aménagement urbain.
23. Développer une offre convenable en matière de transports collectifs.
24. Mieux représenter médiatiquement les personnes âgées et la multiplicité des parcours de vie.
25. Considérer une diversité de modalités de communication afin de favoriser une accessibilité équitable à l'information pour une diversité de personnes âgées.
26. En matière de soins, décentraliser les responsabilités, hausser les budgets discrétionnaires des acteurs locaux et stimuler l'innovation sociale à travers les territoires.

Pour lire le mémoire : https://www.fadoq.ca/wp-content/uploads/2023/04/memoire-fadoq_vieilliretvivreensemble.pdf

L'AERvm est membre du Réseau FADOQ et appuie pleinement ces recommandations au nom de ses membres.

DÉCLIN COGNITIF : soyez avisé pour mieux aider vos proches

Comme plusieurs personnes, vous accompagnez peut-être à l'occasion un conjoint, un parent, un frère, une sœur ou même un ami. Vous croyez observer chez cette personne des signes de déclin cognitif? Vous êtes préoccupé par la situation financière de cette personne ou sa gestion de ses finances personnelles? Vous souhaitez lui venir en aide?

Savoir reconnaître les signes avant-coureurs de déclin cognitif chez une personne est un atout. Souvent, des comportements financiers étranges peuvent être révélateurs d'un trouble neurocognitif ou encore de maltraitance financière.

Les personnes présentant des premiers signes de troubles cognitifs peuvent faire des achats inusités ou impulsifs, changer leurs habitudes de placement, commencer à garder de grandes quantités d'argent comptant à la maison ou même à accumuler des dettes.

Les troubles neurocognitifs importants sont un facteur de vulnérabilité pouvant également mettre une personne à risque de maltraitance financière. L'isolement, le décès d'un conjoint ou un réseau familial et de proches qui diminue sont des facteurs pouvant également contribuer à augmenter la vulnérabilité. Certaines décisions financières prises dans des conditions difficiles peuvent souvent être lourdes de conséquences.

Quelques exemples de signes avant-coureurs auxquels porter attention

- La personne laisse traîner des enveloppes sans les avoir ouvertes ou accumule des factures impayées;
- La personne perd ses documents;
- La personne fait plusieurs achats inhabituels avec sa carte de crédit;
- La personne accumule ou achète des biens dont elle n'a pas besoin ou encore achète des choses qu'elle avait déjà;
- Il y a un manque à gagner ou les fonds dans les comptes courants sont insuffisants pour régler les dépenses courantes;
- La personne ne parvient pas à faire des calculs simples ou encore à comprendre des concepts financiers de base.

Comment venir en aide? Quelques pistes pour lancer la discussion

Il est beaucoup plus simple de prévenir que d'attendre qu'une personne perde la capacité de gérer seule ses finances, d'où l'importance de ne pas hésiter à aborder la question avec vos proches vieillissants.

Vous pouvez profiter d'une situation ou d'un cas vécu pour en parler. Par exemple, quelqu'un de votre entourage a-t-il



récemment vécu une mauvaise expérience parce que les choses n'avaient pas été bien planifiées? Une autre connaissance, un voisin, un ami est-il devenu inapte récemment?

Vous pouvez leur rappeler qu'accepter de l'aide ne veut pas dire que l'on n'a plus le contrôle sur ses finances. C'est plutôt une façon d'assurer la bonne continuation de la gestion de leurs finances personnelles tout en se protégeant de la fraude et de la maltraitance financière.

Vos proches seront sans doute rassurés par votre bienveillance et de savoir que vous êtes là en cas de besoin.

Quelques ressources pour vous aider dans l'accompagnement d'un proche

Ligne Info-social 811 : Si vous avez des inquiétudes pour un proche. Les professionnels d'Info-Social 811 peuvent vous informer ou intervenir en situation de crise. Ils peuvent aussi vous diriger vers une ressource du réseau de la santé et des services sociaux ou vers une ressource communautaire.

Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés 1 888 489-2287 : La LAMAA est un service téléphonique d'écoute et de référence spécialisé en maltraitance envers les personnes âgées et toute personne majeure en situation de vulnérabilité.

Boîte à outils La bientraitance des personnes proches aidantes : (<https://procheaidance.quebec/bientraitance/personne-proche-aidante/>):

Cette boîte à outils présente des moyens pour favoriser la bientraitance et les ressources d'aide pour y voir plus clair dans votre parcours.

Pour plus d'information sur la gestion des finances personnelles à la retraite, visitez le site lautorite.qc.ca



Retour sur la 24^e FÊTE PLEIN AIR DU 8 AOÛT

Faisant suite à notre demande, les responsables de la Ville de Montréal avaient accepté d'installer des abris pour couvrir notre aire de pique-nique et nous protéger du soleil ou de la pluie, le cas échéant. Or, les prévisions météorologiques de la veille annonçaient des orages pour une partie de la journée. Compte tenu de ces fortes probabilités, nous avons préféré déplacer plutôt le pique-nique à l'intérieur du chalet du parc Maisonneuve. Un grand merci à Isabelle Desjardins, agente de projets – culture et événements publics, à l'Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, pour la compréhension de nos besoins et son support, tout au long du processus de préparation de notre 24^e Fête plein air.

Malgré un ciel couvert en avant-midi, les compétitions aux différents jeux ont pu être réalisées à l'extérieur.

Le repas de spaghetti, pain à l'ail et salade César, que tous ont apprécié, a été servi dans le magnifique chalet, au grand plaisir des participants qui étaient heureux de se rencontrer et de pouvoir discuter. Certains ont préféré se réunir à l'extérieur tout près du chalet, la température le permettant.

Après le repas, les compétitions ont repris de plus belle sous un magnifique soleil.

Pour couronner cette belle journée, nous avons procédé au tirage de nombreux prix offerts par nos partenaires : Jean-Hugues Mousseau de Urgel Bourgie / Athos, Les Grands Explorateurs, Olivier Khoury de La Personnelle, Claudette St-Germain, notre conseillère en assurance collective, de même que l'AER. Merci à tous ces commanditaires.

Félicitations aux gagnants des tirages de même qu'aux gagnants des jeux.

Je tiens également à remercier les nombreux bénévoles à l'accueil, aux breuvages, aux jeux et à la logistique, qui ont rendu ce rassemblement annuel possible et agréable.

Merci à tous les participants et à l'année prochaine!



DIANE CHAREST



SOUPER SPECTACLE

Club espagnol

Le vendredi, 20 octobre à 18 h 30

Le vendredi 20 octobre prochain, à 18 h 30, nous vous invitons à un souper au Club espagnol du Québec à Montréal, situé au 4388, boulevard Saint-Laurent, suivi d'un spectacle de flamenco, à 20 heures, qui se terminera vers 22 h.

Le menu est varié et vous pourrez choisir parmi différents mets espagnols, que ce soit la paella aux fruits de mer, les tapas traditionnelles, les crevettes à l'ail dans une sauce au vin blanc, les calamars frits ou le chorizo.

Réservation avant le 30 septembre à :

Diane Charest par courriel à charest9366@gmail.com ou par téléphone au 514 239-2113 après 18 heures.



APPORTEZ VOTRE VIN

Fleur D'Asie

RESTO FUSION ASIATIQUE

14 décembre à 18 h 30

Frais comme une fleur

Niché dans le quartier Ahuntsic, au 2481, rue Fleury Est, Fleur D'Asie est un restaurant asiatique magnifique simple et accueillant. Vous pourrez **apporter votre vin préféré** pour accompagner l'excellente nourriture.

Vous y découvrirez une carte simple et gourmande qui fait honneur aux produits frais, à l'authenticité et surtout au goût.

Compte tenu que ce sera la période des fêtes, veuillez faire votre réservation au plus tard le 15 novembre.

Réservez à charest9366@gmail.com ou au 514 239-2113 après 17 heures.

Solution des mots croisés de la page 8

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
A	P	L	A	Q	U	E	M	I	N	I	E	R
B	A	I	G	U	S		I	N	I	Q	U	E
C	L	A	N	I	E	R	E		S	U	R	I
D	E	N	E		S	A	L	E		I	O	N
E	T	E	L	E		I		L	I	T		S
F	U		E	N	E	R	G	I	V	O	R	E
G	V	I	T	A	L	E		D	E	S	I	R
H	I	O	S		I		V	E	T		S	E
I	E	N		E	M	P	E	S	T	E		E
J	R	I	N	C	E	E	S		E	T	E	S
K		E	A	U		U	P	A		U	T	
L	I	N	S	P	I	R	A	T	R	I	C	E

CHÈQUES-CADEAUX

Du mois de mars 2020 au mois d'avril 2022, la grande majorité des activités que nous avons planifiées ont été annulées ou reportées à cause des restrictions sanitaires imposées durant cette période difficile de pandémie.

Maintenant que le cours normal des activités a repris, vous aurez l'occasion d'utiliser les chèques-cadeaux que vous n'avez pas pu écouler durant cette période d'inactivité.

Nous avons prolongé les dates d'échéance de tous les chèques-cadeaux que nous avons émis. PROFITEZ-EN!

Pour vous informer de la validité du chèque-cadeau en votre possession, vous pouvez communiquer avec notre secrétariat au 514 272-0818.



DÎNER DE CLÔTURE DU 55^e ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION

Pour couronner le 55^e anniversaire de l'Association, un dîner est proposé à tous les membres et conjoints au restaurant La Piccola situé au 2050, rue Fleury Est, dans le quartier Ahuntsic.

Vous pourrez choisir un repas de fine cuisine italienne parmi les divers mets présentés :

Table d'hôte

- Bruschetta et pizza
- Soupe
- Salade César ou italienne
- Au choix
 - Poisson du jour
 - 3 Choix de pâtes
 - 2 Choix d'escalopes de veau
- Dessert et café
- 2 Bouteilles de vin par table de 8 personnes

Nous profiterons de l'occasion pour souligner et reconnaître l'engagement de nos bénévoles qui a contribué au bien-être des membres tout au long de cette année.

De nombreux prix de présence offerts par nos partenaires seront tirés.

Coût : membre et conjoint 50 \$ chacun (taxes et service inclus)

Arrivée : 11 h.

Réserver avant le 9 novembre 2023 à aer@bellnet.ca ou par téléphone 514 272-0818. Payer par virement bancaire ou par chèque au moment de la réservation.

Un maximum de 70 places est disponible.

Votre numéro de table vous sera communiqué à votre arrivée.

Le lundi 27 novembre 2023, à 12 h

Au restaurant
La Piccola



La
Piccola
Fine cuisine italienne



**À TOUS CEUX ET CELLES QUI DÉSIRENT ADHÉRER OU RENOUVELER LEUR CARTE DE
MEMBRE DE LA FADOQ À UN PRIX PRÉFÉRENTIEL POUR NOS MEMBRES.**

ADHÉSION

Dans le cas d'une demande d'adhésion, veuillez transmettre celle-ci à nos bureaux, accompagnée d'un chèque de 18 \$ (au nom de AER-VM) ainsi que les renseignements suivants : nom et prénom, adresse et date de naissance. Vous nous confirmez le tout par votre signature.

RENOUVELLEMENT

L'AER vous fera parvenir par la poste votre avis de renouvellement le mois précédant l'expiration de votre adhésion. La carte est renouvelable un an après l'émission par la FADOQ.

Vous n'aurez ainsi qu'à nous retourner le formulaire dans l'enveloppe préaffranchie incluse dans notre envoi, avec un chèque de 18 \$ libellé au nom de AER-VM.

Soulignons que la carte de membre FADOQ d'une valeur de 30 \$ est proposée par l'AER à tous ses membres au coût de 18 \$.

Cette carte vous permettra de bénéficier de rabais et de privilèges exclusifs offerts par des entreprises renommées et partenaires du mouvement. L'étendue de vos avantages s'applique également à l'offre grandissante de produits, de services et d'activités développés par l'ensemble du réseau, dont le magazine d'information *Virage*, conçu spécifiquement pour les personnes de 50 ans et plus.

N.B. : Vous pouvez maintenant payer votre adhésion et votre renouvellement par chèque ou par virement bancaire.



Accédez à des tarifs d'assurance exclusifs



L'Association des employés
retraités de la Ville de Montréal
fait équipe avec **La Personnelle**
pour vous offrir :



Des tarifs d'assurance
auto, habitation et
entreprise avantageux



Des économies et des
rabais supplémentaires



Un soutien personnalisé
pour répondre à vos
besoins uniques

Découvrez pourquoi **98 %**
de nos clients renouvellent
leurs assurances avec nous
chaque année¹.

Profitez de vos avantages de groupe
lapersonnelle.com/aer
1 888 476-8737

AERvm



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise

Tarifs de groupe. Service unique.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. La marque La Personnelle^{MD} ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, employées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

1. Statistiques internes de La Personnelle : nombre approximatif de titulaires de police qui ont renouvelé leur police lorsque celle-ci est arrivée à échéance, du 1^{er} janvier au 31 juillet 2022. Le taux ne comprend pas les annulations et les résiliations en cours de terme.